

# Comment bénéficier des Chèques Langues ?

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

---

*Vous avez besoin de vous former en français, néerlandais ou anglais en vue d'une recherche d'emploi, d'un engagement ou d'une création d'activité ? Voici une possibilité gratuite dans le cadre des programmes d'emploi régionaux d'Actiris...*

Les "chèques langues" vous permettent de suivre des cours gratuits dans une de ces langues. Un test linguistique préalable est obligatoire. Actiris vous informera des centres auprès desquels vous pourrez ensuite suivre votre formation. En plus d'être inscrit chez Actiris (vérifiez les conditions complémentaires auprès d'Actiris), il faut être dans une des trois situations suivantes :

## 1. Vous êtes à la recherche d'un emploi et vous êtes domicilié à Bruxelles

[Le chèque langues "projet professionnel"](#) (

<http://www.actiris.be/ce/tabid/113/language/fr-be/entretien-d-emploi.aspx>) vous permet de suivre des cours pour vous donner des atouts dans votre recherche d'emploi. Suivant votre profil, vous pourrez bénéficier de cours de langues

- orientés métiers (avec Bruxelles Formation),
- généraux dans l'enseignement de promotion sociale,
- auprès d'un partenaire de formation privé conventionné (min. 3 et max. 6 participants par groupe).

## 2. Votre potentiel futur employeur vous a recruté via Select Actiris (service auquel il a confié la gestion de son offre d'emploi)

[Le chèque langues "matching"](#) (

<http://www.actiris.be/ce/tabid/114/language/fr-be/apres-avoir-signé-un-contrat-de-travail.aspx>) vous permet de suivre des cours de langue individuels. Vous commencez la formation dans les 60 jours qui suivent l'engagement. Vous terminez la formation dans les 4 mois qui suivent l'engagement.

## 3. Vous allez démarrer une activité en tant qu'indépendant à titre principal

Le chèque langue "matching" vous est également accessible.

Informations : rendez-vous dans [votre antenne Actiris](#) (  
http://www.actiris.be/ce/tabid/187/language/fr-be/default.aspx ) ou à l'Espace Langues, avenue de  
l'Astronomie 14 à 1210 Bruxelles (métro Madou) - tél. 02 505 11 97- [espacelangues@actiris.be](mailto:espacelangues@actiris.be).  
Uniquement sur rendez-vous.

Remarque : Actiris délivre également des Chèques Formation et des Chèques TIC.